



14^{ème} TRIATHLON DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN



Dimanche 02 Octobre 2022



REGLEMENT



Le Triathlon de Roquebrune est soumis au règlement de la FFTRI, il est disponible ici :
<https://www.triathlonpaca.fr/wp-content/uploads/2022/06/Reglementation-sportive-2022-2.pdf>

L'engagement est ferme et définitif, l'organisateur se réserve cependant le droit de modifier ou de reporter l'inscription suivant le cas (force majeur/blessure etc). La demande doit impérativement être faite par l'athlète initialement engagé et par écrit au maximum 15 jours avant la compétition.

Le port du dossard en natation est interdit. L'organisateur fournira 1 seul dossard.

Il est notamment précisé que la course se déroule sur route ouverte à la circulation, les concurrents doivent respecter le code de la route et être prudent. Ils sont seuls responsables de leur conduite.

Sur le parcours M, il est expressément notifié que nous imposons un stop and go en vélo (pied à terre) au Km 26 (Carrefour avec circulation dense), tout athlète qui ne respecterait pas ce point du règlement se verra disqualifier. Il y aura un arbitre fédéral sur zone pour le contrôle.

Il est interdit de jeter ses déchets en dehors des points de ravitaillement ou des zones de propreté seront mises à disposition.

Le drafting est interdit en vélo, il faut respecter une distance minimum de 7m entre deux roues avant.

En course à pied le dossard doit être positionné devant et visible, tout accompagnement (à pied, vélo, trottinette etc) est interdit.

Dans l'ensemble, toute aide extérieure est proscrite.

